



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

douanes

Question écrite n° 60567

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le bilan fait par la direction régionale des douanes en matière de contrefaçon durant l'année 2000. Il lui demande de bien vouloir lui préciser la quantité d'objets contrefaits saisis à la frontière entre la France et l'Italie dans le département des Alpes-Maritimes. - Question transmise à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Texte de la réponse

Durant l'année 2000, 3 137 constatations portant sur des marchandises de contrefaçon ont été effectuées par les services douaniers français. Elles ont abouti à la saisie de 4 933 543 articles divers. Il s'agissait, pour l'essentiel, de contrefaçons de marques. Les services de la direction régionale des douanes de Nice ont réalisé, quant à eux, plus d'une centaine de constatations ayant conduit à l'interception de 10 327 articles de contrefaçon. Une vingtaine d'affaires a été constatée, dans cette circonscription, en retrait de la frontière italienne, lors de contrôles à la circulation, principalement dans le sens Italie-France. Ces affaires ont conduit à la saisie de 8 399 produits de contrefaçon, en provenance ou à destination de l'Italie. La plus grosse prise portait sur 5 705 articles divers contrefaisant la marque « Pokémon ». Fabriqués en Chine, ils avaient été débarqués en Italie avant d'être acheminés, par la voie routière, vers le Portugal. Depuis 1999, les saisies de contrefaçons d'origine italienne ont considérablement décru sur l'ensemble du territoire national. Ainsi, au cours de l'année 2000, seulement 51 174 articles de contrefaçon originaires d'Italie ont été interceptés, soit à peine 1 % des saisies en quantité.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60567

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 avril 2001, page 2541

Réponse publiée le : 30 juillet 2001, page 4400